

**ARRÊTÉ**

portant désignation des membres composant la commission d'admissibilité  
du Concours BLSES de l'École TSE pour intégrer la licence 3 Economie et la licence 3 Economie et MIASHS

**LE DIRECTEUR**

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La commission chargée d'évaluer les candidats ayant réalisé les épreuves écrites du concours BLSES pour accéder aux épreuves orales d'admission au titre de l'année universitaire 2025-2026 en :

**Licence 3 Economie et Licence 3 Economie et MIASHS**

Est composé comme suit :

ALBY Philippe, Chargé de Cours et d'Innovations Pédagogiques  
ALZIARY-CHASSAT Bénédicte, Professeur des Universités  
BLANCHET Adrien, Maître de conférences  
HARPUR Jennifer, Chargé de Cours et d'Innovations Pédagogiques  
POINAS, François, Doyen de la Formation  
REBEYROL Vincent, Maître de conférences

**Article 2**

Le jury sera présidé par :

- François Poinas, Doyen de la Formation

**Article 3**

L'admission est prononcée par le Doyen de la Formation, François Poinas.

**Article 4**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 21 mai 2025

Le Directeur,  
Christian GOLLIER

